

## **Taskforce fédéral - accompagnement de la fermeture des centrales nucléaires**

### **Terms of Reference**

#### **Contexte**

L'arrêt des centrales nucléaires en toute sécurité et de manière socialement responsable, la préparation en vue du démantèlement dans un environnement sûr et la gestion responsable des déchets qui en résultent sont des priorités du gouvernement.

Dans ce contexte, il a été décidé de mettre en place une Taskforce fédérale dans laquelle sont représentés les ministres compétents pour les domaines politiques de l'énergie, de l'intérieur, de l'économie et du travail, en vue d'accompagner l'arrêt des centrales.

Il appartient en premier lieu à l'exploitant nucléaire d'engager une concertation sociale avec les représentants du personnel et aux Régions de le superviser dans le cadre de leurs compétences. La Taskforce ne se substituera pas à l'exploitant nucléaire ou aux Régions.

#### **Composition**

Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail Pierre-Yves Dermagne

Ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden

Ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten

#### **Calendrier**

Le calendrier d'arrêt des centrales nucléaires, tel que prévu à l'article 4 de la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité, est le suivant :

- Doel 3: 1<sup>er</sup> octobre 2022
- Tihange 2: 1<sup>er</sup> février 2023
- Doel 4: 1<sup>er</sup> juillet 2025
- Tihange 3: 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Doel 1: 15 février 2025
- Tihange 1: 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Doel 2: 1<sup>er</sup> décembre 2025

#### **Fréquence**

Le groupe de travail se réunira une fois par trimestre ou chaque fois que les circonstances l'exigeront.

#### **Objectif**

L'objectif du groupe de travail est d'assurer l'arrêt des centrales nucléaires en toute sécurité et de manière socialement responsable, la préparation du déclassé dans un environnement sûr et la gestion responsable des déchets qui en résultent, en tenant compte des compétences du gouvernement fédéral et de l'indépendance de l'AFCN en tant qu'autorité de sûreté compétente.

#### **Points d'attention**

- Risque de départ anticipé et perte de l'expertise belge dans la perspective de la fermeture ;
- Risque de réduction des contrats et de financement des institutions nucléaires (AFCN, Bel V, ONDRAF, SCK CEN) à la suite de la fermeture ;

- Opportunité d'utiliser les moyens européens disponibles pour la reprise et la résilience (Recovery and Resilience Facility – RRF);
- Nécessité de formations dans le domaine de la décontamination et du démantèlement;
- Nécessité d'adapter le cadre réglementaire ;

### **Activités**

Le Groupe de travail peut prendre des initiatives dans ses propres domaines de compétence. La Taskforce garantira dans ses activités toujours l'indépendance de l'AFCN et ne pourra donc pas donner des instructions à l'AFCN.

Le Taskforce analysera l'impact de l'arrêt des centrales nucléaires sur les activités et le financement des institutions nucléaires, y compris

- L'AFCN, qui relève de la compétence du ministre de l'Intérieur ;
- le SCK CEN, l'I.R.E. et l'ONDRAF, qui relèvent de la compétence des ministres de l'Énergie et de l'Économie

La Taskforce pourrait prévoir une concertation avec l'exploitant nucléaire.

La Taskforce pourrait demander au Bureau fédéral du Plan de mettre à jour des études antérieures (2013, 2017, 2018) de l'impact de l'arrêt des centrales nucléaires sur l'emploi dans le secteur de l'électricité et les possibilités d'emplois dans le contexte de la transition énergétique.

La Taskforce prendra des initiatives pour orienter les travailleurs touchés par la fermeture des centrales nucléaires vers des postes vacants au sein des institutions nucléaires sous sa tutelle.

La Taskforce peut jouer un rôle de coordination avec l'exploitant nucléaire d'une part et les initiatives prises au niveau régional, comme la «Delivery Unit» au niveau de la Région wallonne, d'autre part.

La Taskforce examinera dans quelle mesure les initiatives prises dans le cadre de la reprise et la résilience (Recovery and Resilience Facility – RRF) peuvent contribuer à créer des emplois pour le personnel de l'exploitant nucléaire et ses sous-traitants.

Le Taskforce engagera les institutions nucléaires sous sa tutelle respective (AFCN, Bel V, IRE, ONDRAF, SCK CEN) dans des programmes de formations, entre autres dans le domaine du démantèlement et de la décontamination, avec un accent particulier sur les travailleurs touchés par la fermeture des centrales nucléaires. La Taskforce soutiendra également les institutions nucléaires dans la diffusion de leur savoir-faire, entre autre acquis dans le cadre du démantèlement, à les pays tiers.

Le Groupe de travail examinera comment d'autres pays ont fait face aux défis de la formation, de la rétention des connaissances, de l'emploi et de la sûreté dans le contexte de leur sortie du nucléaire.

Pierre-Yves Dermagne

Annelies Verlinden

Tinne Van der Straeten

Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Économie et  
du Travail

Ministre de l'Intérieur

Ministre de l'Énergie